

## LES PUBLICATIONS DES ADMINISTRATIONS D'ARCHIVES

par H. NELIS

*Archiviste aux Archives générales du Royaume  
Bruxelles.*

La question à examiner ici est bien simple. Elle contient deux points essentiels : 1) Quelles sont les publications que les administrations des archives *devraient* entreprendre ? 2) Quelles sont celles qui peuvent servir de *modèles* et représentent le mieux les divers genres de publications d'archives ? Nous avons donc à la fois l'expression d'un *idéal* à atteindre et l'indication des *moyens* pour y parvenir.

\* \*

I. — La première question que se pose celui qui s'occupe d'une étude historique, nécessitant la consultation de documents manuscrits est celle-ci : existe-t-il dans tel pays, un *guide*, un *vade-mecum* renseignant sur les dépôts d'archives (de l'Etat, des communes, des églises, des séminaires, des hospices, etc., etc.), sur les jours et heures d'ouverture, l'adresse des dépôts, le personnel, les inventaires manuscrits et imprimés dont on dispose ?

Aucun pays d'Europe ne possède actuellement le livre pratique, et idéal sans doute, à mettre entre les mains du travailleur. La France et l'Allemagne possèdent pour leurs Archives de l'Etat et communales quelque chose d'approchant ; ce sont deux petits livres fort estimables qui rendent

d'énormes services : c'est d'abord l'*Annuaire des bibliothèques et archives de France* publié par M. A. Vidier et l'*Archivalischer Almanach* édité à Halle depuis 1907 (1).

II. — Une seconde série de publications, dont l'existence est partout vivement réclamée, est représentée par les *Etats* ou *répertoires numériques* englobant les collections, soit de tout un pays, soit d'une province d'un pays (exemple : provinces constituant l'Empire autrichien) ; ces listes peuvent se rapporter aux archives nationales, communales, hospitalières, ecclésiastiques et privées ; elles devraient être, en outre, sommaires et classées, par exemple, par province ou département. Le meilleur type de ces répertoires descriptifs est fourni par l'excellent *Etat général par fonds des archives départementales* édité en 1903 par le Ministère de l'Instruction publique de France ; la Belgique pourrait facilement avoir pour ses archives nationales un répertoire semblable, si l'on réunissait en volume les états descriptifs, consacrés à chacun de nos neuf dépôts, parus depuis 1903 dans la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*. Signalons aussi, pour les archives communales d'une province, l'utile répertoire de M. Ad. Warschauer : *Die Städtischen Archive in der Provinz Posen* (1901).

III. — Le premier instrument de travail que tout dépôt d'archives doit posséder est le relevé sommaire ou *Etat numérique* des collections qui y sont déposées. Ce tableau (dont la réunion avec d'autres similaires forme les publications signalées au n° II) n'est pas un *inventaire*, mais simplement une *liste*, un *état*, *Uebersicht*, *indice sommario* (2) etc. Il s'en faut de beaucoup que tous les grands dépôts d'archives d'Europe soient dotés d'états numériques de ce genre ; ni les archives du Vatican, ni celles du *K. u. K. Haus und Staatsarchiv* de Vienne, ni celles de l'Etat à Berlin ni celles

(1) Il concerne l'Allemagne, l'Autriche, la Hollande, la Belgique, la Hongrie et le Danemark.

(2) Voyez par exemple : *R. Archivio di stato in Siena. Indice sommario delle serie dei documenti*. Sienne. 1900.

du *Record Office* de Londres (1) n'en possèdent. On peut recommander comme de bons tableaux généraux de dépôts d'archives, pour l'Allemagne, l'*Uebersicht über die Bestände des K. Staatsarchivs zu Hannover* par M. Bär (de 1900), et pour la France, l'*Etat sommaire par séries des documents conservés aux Archives Nationales de Paris*.

IV. — Après le coup-d'œil général sur tous les fonds d'archives d'un dépôt, viennent les *inventaires* proprement dits de ces collections. Il faut dissiper ici plus d'un malentendu sur la nature de ce genre de publications. L'*inventaire* est le tableau de l'ensemble des papiers laissés par une administration déterminée, classés d'après une *méthode scientifique* ; il reflète, autant que possible, les rouages de cette administration ; l'*inventaire* exclut donc des classifications, très en vogue au XIX<sup>e</sup> siècle, purement matérielles : chartes, registres, liasses, portefeuilles, cartons, rouleaux, etc. (les *inventaires* des archives départementales rédigés sur ce modèle sont défectueux) ; l'*inventaire* scientifique exclut encore les divisions artificielles empruntées à la vie administrative *moderne* non à celle de l'ancien régime dont les Archives possèdent les papiers. Notons, en passant, que la distinction établie parfois entre *inventaire sommaire* et *inventaire analytique* n'est pas heureuse ; en fait, il n'y a qu'une seule espèce d'*inventaire*, c'est l'*inventaire* scientifique, muni de tables de noms de personne, de matière et, si possible, d'un catalogue de chartes publiées *en appendice* ; ce qu'on désigne d'une manière impropre par *inventaires* sommaires ne sont, en réalité, que des *états numériques* ou *états sommaires*. Les *inventaires* édités depuis une vingtaine d'années par les archivistes de Hollande sont de remarquables travaux dont l'éloge ne saurait être assez proclamé ; il suffira de citer les *inventaires* de M. R. Fruin : *Het Archief der O. L. V. Abdij te Middelburg* (1901) et *Het oud archief der gemeente Schiedam* de M. Heeringa (1908).

V. — En dehors des *Etats numériques* et des *Inventaires*,

(1) Le livre de Walther Rye : *Records and Record Searching* (1897) est un excellent guide, mais ne donne pas de tableau d'ensemble un peu étendu des collections.

certains dépôts d'archives publient encore des *inventaires* de documents, groupés chronologiquement, contenus dans une série, généralement restreinte, de registres, de portefeuilles ou de cartons (chartes). Ainsi on a l'*Inventaire des mémoriaux du Grand Conseil de Malines* par M. A. Gaillard, l'*Inventaire des Actes du Parlement de Paris* par Boutaric, l'*Inventaire analytique des ordonnances enregistrées au Parlement de Paris jusqu'à la mort de Louis XII* par M. H. Stein, etc, etc. L'appellation *inventaire* pour ce genre de publications nous paraît un peu abusive ; il serait souhaitable la voir remplacée par des titres comme : *Catalogue d'actes*, *Regesten* (1), *Calendars*, *Recueil de documents* ; le mot *inventaire* ayant actuellement dans la terminologie des archives une signification déterminée (Voyez le *Handleiding* de Fruin, Feith et Muller), il y a intérêt à ne pas modifier, sans raisons suffisantes, cette désignation.

VI. Les administrations des archives de l'Etat et communales n'ont pas assez fait en éditant l'*état sommaire* de toutes leurs collections ou bien les *inventaires* de quelques unes d'entre elles, il leur reste à tenir périodiquement les travailleurs au courant des accroissements de leurs dépôts. Dans quelques pays, par exemple, en Hollande, en Belgique, et dans certains dépôts, aux Archives Nationales de Paris entre autres, ces acquisitions sont parfois considérables et utiles à connaître. Il est donc hautement à désirer que chaque pays ou chaque dépôt de quelque importance possédât un volume, comme les précieux *Verlagen omtrent 's Rijks oude archieven* publiés par le gouvernement hollandais depuis 1886, où, sous forme de rapport administratif on renseignerait sur l'état d'avancement des triages d'archives, l'élaboration des nouveaux *inventaires*, d'*états numériques*, de tables. Peu de volumes, conçus sans optimisme officiel, donneraient une meilleure idée de l'activité scientifique dont ces institutions doivent faire preuve.

VII. — Reste enfin à signaler un dernier groupe de publications destinées à faire connaître, périodiquement ou à

(1) Voyez par exemple : S. MULLER, Fz., *Regesten van het kapittel van S. Pieter* (1891). A. FAYEN, *Actes de Jean XXII* (1908) etc.

des dates variables, sous forme de *bulletins*, *Mittheilungen*, *Nachrichten*, etc., les dépôts d'archives et leurs richesses historiques ; ces espèces de *miscellanea* peuvent contenir, par suite de leur cadre très large une grande variété de travaux. Il y a de fort bons modèles de publications de cette nature ; une des meilleures et des plus originales sont les *Mittheilungen der Kölner Stadtarchive*, fondées en 1883 par C. Höhlbaum et dirigées aujourd'hui par M. Jos. Hansen, archiviste de Cologne ; on trouve dans ces inestimables *Mittheilungen* des catalogues de chartes transcrites dans les cartulaires de la ville, des éditions de texte d'ordre financier, économique, commercial et autres, des listes cadastrales, puis des études sigillographiques, diplomatiques, géographiques, etc. C'est vraiment le modèle du genre ; on ne peut pas lui comparer malheureusement l'*Antwerpsch archievenblad*, édité depuis 1864 qui contient parfois des textes de valeur, mais dont le plan et l'exécution sont défectueux. Les *Mittheilungen der K. Preussischen Archivverwaltung* ont leur note particulière : chaque volume (il y en a actuellement une douzaine) forme une étude distincte sur l'une ou l'autre collection ou sujet historique intéressant les archives allemandes. La collection est très variée ; elles contiennent des notices sur des dépôts d'archives, comme la *Geschichte des staatsarchivs zu Breslau* par M. Bruno Krusch (1908), des rapports sur des enquêtes scientifiques, comme les *Nieder-rheinische Archivalien in der Nationalbibliothek und am Nationalarchiv zu Paris* (en 1904). Les aperçus historiques comme le travail de M. R. Koser : *Die Neuordnung des Preussischen Archivwesens durch den Staatskanzler von Hardenberg* (en 1904), etc. Une autre entreprise à signaler est la mise au jour dans la revue d'érudition espagnole, la *Revista de archivos, bibliotecas y museos*, éditée à Madrid, de catalogues de documents, d'analyses de textes, ou de tables numériques de différents fonds d'archives ; plusieurs séries du dépôt de Simancas ont été ainsi l'objet dans ce périodique de précieux répertoires.

Tel est l'ensemble, d'une manière générale, des publica-

tions auxquelles une intelligente utilisation des documents d'archives peut donner lieu de la part de ceux qui sont préposés à leur garde. Mais on ne peut perdre de vue qu'ils sont aidés puissamment dans ce travail par la collaboration de non-professionnels. Il ne peut évidemment entrer dans nos vues de signaler ici les différents travaux qu'elle a provoqués ; il suffira de dire que quelques uns sont de tout point excellents et rendent d'incalculables services. Enfin, on ne peut oublier de mentionner des travaux importants qui n'ont aucun caractère officiel. A cette catégorie appartiennent les très méritoires publications de MM. H. Ch. V. Langlois et Stein, puis de M. Ch. Schmidt : *Les sources de l'histoire de France aux Archives Nationales de Paris* (1907). Ce dernier a pour but de relever pour une période déterminée (de 1789 jusqu'à nos jours) l'importance extraordinaire du grand dépôt français ; c'est à la fois un vade-mecum et un tableau numérique de certaines collections. Les *Archives de l'histoire de France* (de 1891) ont un cadre plus vaste et embrassent l'histoire de tout un pays ; elles passent en revue tous les dépôts d'archives, les bibliothèques et musées de l'Europe où se trouvent des documents manuscrits relatifs à la France.

• •

On le voit : l'œuvre à accomplir est immense, multiple et variée ; on est loin de posséder pour certains pays les inventaires et guides indispensables pour utiliser rapidement les documents historiques enfouis dans les dépôts d'archives ; notons d'autre part que si la littérature des publications d'archives est énorme, il n'existe malheureusement pas de répertoire spécial pour s'orienter dans ce dédale (1) ; le *Wegweiser durch die Literatur der Urkundensammlungen* de H. Oesterley (1885) est incomplet et conçu sur un plan défectueux.

La question soumise au Congrès appelle donc, elle aussi, quelques vœux. Je n'ai point la naïveté de croire que tous

(1) *L'Historische Vierteljahrschrift* et la *Revue d'Histoire ecclésiastique* (Louvain) donnent des bibliographies étendues des publications d'archives.

seront agréés et exécutés sur le champ ; mais au moins qu'on les discute et que l'attention soit attirée sur eux, c'est l'essentiel.

1) Il est à souhaiter que dans chaque pays les administrations des Archives de l'Etat fassent publier, en une série uniforme de volumes, *l'état numérique* de leurs collections.

2) Il est urgent de posséder *l'état numérique* des grands dépôts d'archives, comme ceux de Londres, de Berlin, de Vienne, etc.

3) Il est nécessaire qu'une revue d'érudition ou professionnelle se charge de *cataloguer annuellement* tous les inventaires, états sommaires et autres répertoires parus.

